

6. POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?

Attention ce dossier est en cours de négociation au moment de clôturer ce dossier. La note se base sur une évaluation intermédiaire de la PAC.



Une double crise aux causes communes: la simplification des paysages humains et naturels, la course à la compétitivité dans des marchés mondialisés, et l'intensification des pratiques ont conduit à une crise économique et environnementale. Cette crise touche à la fois les hommes/femmes qui travaillent la terre, avec une baisse du nombre d'exploitations (graphe de gauche) et par l'effondrement de la biodiversité dans les zones de cultures (graphe de droite). Ce sont les deux faces d'une même crise de l'agriculture.

POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ ?

L'agriculture est responsable de 12% des GES. Parmi ces 12%, on sait que 84% sont dûs aux engrais et à l'élevage. L'agriculture est aussi le secteur considéré comme principale cause et principal levier pour restaurer la biodiversité en Wallonie car c'est là où elle est la plus menacée (FBI=Indice des populations des Oiseaux Agricoles: -60% depuis 30 ans).

Derrière ces chiffres froids se cachent près de 13.000 fermes aux pratiques agricoles diverses et variées depuis celles qui s'inscrivent dans une logique de maîtrise de la nature jusqu'à celles qui la protègent. Le secteur agricole est un secteur particulier à la fois victime, responsable et potentiel énorme de solutions aux dérèglements climatiques. Travaillant avec du vivant, sa spécificité est d'initier des changements sur des temps longs dont l'impact n'est donc perceptible qu'à retardement. Les choix posés maintenant déterminent in fine l'alimentation de notre société de demain. L'impulsion politique est donc indispensable.

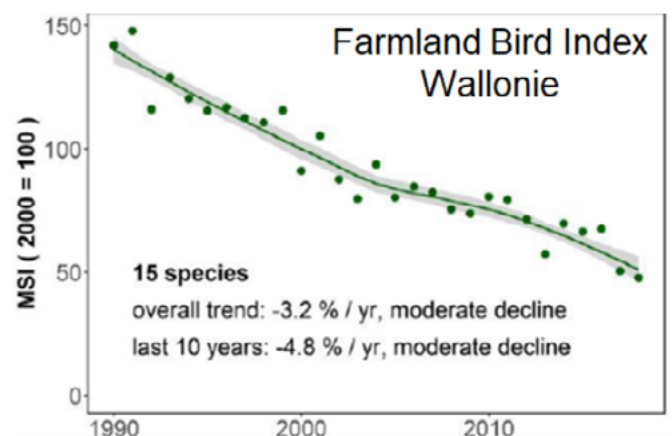
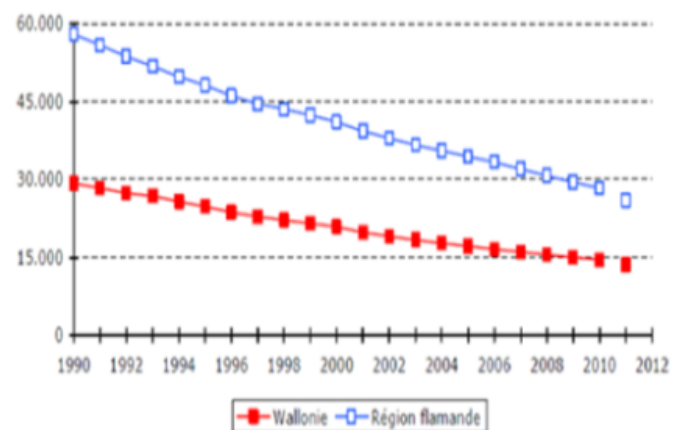
Les fermes qui (re)travaillent avec la nature sont l'avenir du secteur et, par conséquent, de notre alimentation ! Il y a aujourd'hui 2000 fermes certifiées en agriculture biologique - soit 15% des fermes wallonnes - qui mettent en place ces pratiques d'avenir. Les fermes biologiques ne sont pas les seules à travailler vers plus d'autonomie et de nature. Ce sont vers ces fermes en transition, fournissant des services écosystémiques à la société, que les budgets de la PAC doivent s'orienter.

CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE ?

Les éléments de la DPR concernant la PAC sont assez explicites:

- **Agriculture biologique:** "Dans le cadre de la nouvelle PAC 2021-2027, le Gouvernement adoptera un plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie post 2020 avec pour objectif d'atteindre au moins 30% des surfaces en bio en 2030." "Le Gouvernement entend accompagner les agri-

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS



culteurs, les maraîchers, les éleveurs, etc. dans le développement et la transformation de leurs activités, notamment dans la valorisation de leurs produits et de l'évolution de leurs pratiques"

- **Élevage:** "La Wallonie restaurera une prime à l'herbe destinée au secteur de l'élevage et soutiendra les exploitations qui pratiquent l'élevage extensif et accroissent leur autonomie fourragère". "Le Gouvernement fournira un soutien fort aux filières de l'élevage pour garantir l'autonomie fourragère et réduire la dépendance aux importations de soja".

- **Réseau Écologique** : *“Le Gouvernement visera notamment à mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel”* ; *«La préservation de la biodiversité s’intégrera à la politique de gestion de l’eau en lien avec une agriculture durable”*.
- **Pratiques agro-écologiques** : *“Une attention particulière sera également accordée aux mesures favorisant les pratiques agronomiques susceptibles de renforcer le maillage écologique, de fixer le carbone dans les sols ou la végétation (haies, agroforesterie, agriculture de conservation sans labour, bandes de couvert végétal permanent, mares etc.) et de préserver les ressources en eau.”* « [Le Gouvernement] mettra en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ambitieuses, en facilitera l’accès et en simplifiera la mise en œuvre.”
- **Utilisation du budget de la PAC** : *La Wallonie s’engage à utiliser “de manière ambitieuse les éco-schemes prévus dans le cadre de la nouvelle PAC.” et “à respecter et mettre en œuvre dans les délais impartis tous les engagements environnementaux prévus dans la PAC.”*

CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ ?

1. AGRICULTURE BIOLOGIQUE

On ne peut que se réjouir de l’ambition chiffrée pour l’agriculture biologique dans la déclaration Gouvernementale. Pour l’atteindre, les simulations sont claires, il faut revaloriser les aides octroyées actuellement à hauteur de 20%. De part sa multi-fonctionnalité répondant à tous les objectifs (atténuation du dérèglement climatique, restauration de la biodiversité, amélioration du revenu des agriculteurs, protection des ressources eau et sol, fourniture d’une alimentation de qualité), l’enveloppe des aides au maintien en agriculture biologique est une candidate idéale pour un “éco-scheme” dont l’utilisation “ambitieuse” est inscrite dans la DPR. Ce soutien doit aller de pair avec un développement de la filière afin de valoriser les produits alimentaires respectueux de l’environnement auprès des consommateurs et dans les marchés publics. Un plan stratégique de développement de l’agriculture biologique pour 2030 a bien été voté. Il a urgemment besoin de budgets pour être mis en oeuvre à la hauteur de ses ambitions.

2. ÉLEVAGE À L’HERBE

Au niveau de l’élevage et en particulier du “soutien couplé”, le gouvernement doit soutenir les éleveurs et polyculteurs-éleveurs dans une transition vers un élevage plus extensif par le remplacement progressif d’au moins la moitié de l’aide aux vaches viandeuses par une prime à l’herbe, en conditionnant ces aides à une intensité de deux têtes de gros bovins par hectare au maximum. Ceci permettra aussi au secteur de contribuer à terme à la neutralité carbone de l’agriculture.

3. LA NATURE AU SERVICE DE SYSTÈMES AGRICOLES RÉSILIENTS

Développer 10 % de maillage écologique en terres de cultures et 15 % dans les prairies permanentes, par une combinaison de conditionnalité et de paiements environ-

nementaux. Ce maillage inclut les éléments de paysage et les aménagements (haies, talus, bandes fleuries, bandes enherbées, mares...). En prairies, le 15 % inclut les prairies très riches en biodiversité. Le plan stratégique PAC doit faire apparaître les 40 000 ha de prairies d’habitats et d’habitats d’espèces (au sens de la réglementation européenne) qui sont hautement menacées par un angle mort flagrant dans la PAC actuelle (seul la moitié sont en zone Natura 2000).

Il faut veiller à ce que les éléments comptabilisés dans ces pourcentages soient réellement bénéfiques à la préservation et au redéveloppement de la biodiversité (contribuent au maillage écologique), c’est-à-dire qu’il faut exclure impérativement les couverts hivernaux et les cultures fixatrices d’azotes jusqu’alors éligibles à la prime verte.

Finalement, et à la lumière des récents aléas climatiques, la protection renforcée des prairies sensibles d’un point de vue environnemental est incontournable dans la prévention des inondations. Il faut donc conditionner les subsides agricoles à l’interdiction de labourer et drainer les prairies sensibles. En Wallonie, environ un tiers des prairies permanentes présentent un enjeu environnemental majeur et ne sont pas dans le réseau Natura 2000 : 23 000 ha, humides, jouent un rôle clé dans la résilience climatique, 64 000 ha sont extrêmement sensibles à l’érosion, et enfin 25 000 ha abritent des habitats et espèces d’intérêt communautaire menacés.

OÙ EN EST-ON ?

Malgré une DPR assez claire notamment sur l’agriculture biologique, à la veille de la remise du Plan Stratégique (PS) PAC de la Wallonie à l’Europe, les voyants sont au rouge !

Durant un an entre mai 2020 et juin 2021, les équipes du SPW-DGARNE ont consulté les parties prenantes au cours de plus d’une trentaine de réunions et de groupes de travail. Les résultats de ces discussions ont été transmis au ministre de l’agriculture qui poursuit des concertations uniquement avec certaines unions professionnelles. Le ministre compétent doit prochainement présenter une proposition de PS PAC au gouvernement.

Aucune cible (objectifs chiffrés en lien avec le Green Deal) n’a été fixée dans les discussions de préparation du PS PAC auxquelles nous avons participé. Sans balises, l’absence de retour de la synthèse de ces discussions concertées suscite les pires craintes sur la proposition qui sera soumise en dernière minute par le ministre de l’agriculture aux autres partenaires du CW concernés (ministres du climat, de l’environnement, de la santé). Sur base du cadre européen, le risque d’une PAC de statu quo est réel. Or, il serait préjudiciable pour les objectifs climatiques mais aussi pour la pérennité du métier d’agriculteur et pour la production d’une alimentation saine et accessible à tous les citoyens sur le long terme. Dans la marge de manœuvre que leur offre l’Europe, les Etats Membres doivent se montrer bien plus ambitieux que ce cadre. Tout est entre leurs mains dans les jours à venir. ■